

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept avril deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/04/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Michelle DEMONET, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 072 : TOUR CYCLISTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – SUBVENTION A L'UNION VELOCIPEDIQUE LIMOUSINE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le budget de la Communauté de Communes de Noblat voté le 3 mars 2008,

Monsieur le Président expose que le club de cyclisme U.V.L. propose de réaliser un tour cycliste sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat, le 22 juin 2008, dont le tracé traversera le territoire de l'intercommunalité. Cette animation sportive permettra la promotion de la collectivité.

Monsieur le Président précise que l'U.V.L. sollicite une subvention de 1 700 € pour mettre en place cette manifestation sportive.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise le versement d'une subvention de 1 700 € suite à l'organisation d'une course sur le territoire de la Communauté de Communes de Noblat le 22 juin 2008,

Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaire à l'organisation de cette manifestation.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 avril 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture



Imprimer

Objet de l'acte : Tour cycliste de la communauté de communes de noblat - Subvention à l'union vélocipedique du Limousin

Date de transmission de l'acte : 18/04/2008

**Date de réception de l'accusé
de réception :** 18/04/2008

Numéro de l'acte : 2008-072 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080418-2008-072-DE

Date de décision : 18/04/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions